

Conventions avec Wendel Participations

X Personnes intéressées :

- Wendel-Participations SE, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ;
- Priscilla de Moustier (Président Directeur Général), Nicolas ver Hulst (administrateur), Bénédicte Coste (administrateur), François de Mitry (administrateur), Thomas de Villeneuve (administrateur), Humbert de Wendel (administrateur) de la société Wendel-Participations SE, et également membres du Conseil de surveillance de la société Wendel SE.

X Objet, conditions financières et intérêt des conventions :

o Avenants aux conventions de prestation de services

Wendel rend des prestations de conseil et d'assistance auprès de Wendel-Participations dans le cadre d'une convention conclue le 2 septembre 2003, modifiée par un avenant n°1 en date du 12 février 2021. Par l'avenant n°2, Wendel et Wendel-Participations ont décidé d'augmenter de 5% le montant de la rémunération des prestations du contrat (de 23.000 à 24.150 € HT par an), avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Wendel rend des services à Wendel-Participations en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et de reporting fiscal pays par pays (CBCR) dans le cadre d'une convention conclue le 18 décembre 2017, telle que modifiée par un avenant n°1 en date du 17 janvier 2019 et un avenant n°2 en date du 1^{er} décembre 2020. Par l'avenant n°3, Wendel et Wendel-Participations ont décidé d'augmenter de 5% le montant de la rémunération des prestations du contrat (de 15.000 à 15.750 € HT par an), avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil de surveillance a constaté l'intérêt d'augmenter le montant de la rémunération prévu par ces conventions, afin de refléter l'inflation salariale.

o Conventions liées au déménagement rue Paul Cézanne

Contrat de sous-location

Wendel est locataire de locaux situés 2-4 rue Paul Cézanne 75008 Paris, au sein desquels elle va transférer son siège social. Wendel sous-loue une partie de ces locaux - à usage exclusif de bureaux - à Wendel-Participations, qui va également y transférer son siège social.

La sous-location est consentie pour une durée d'un an renouvelable, moyennant le versement par Wendel-Participations à Wendel d'un loyer annuel de 100.780 € (hors taxes), charges locatives incluses.

Le Conseil de surveillance a constaté l'intérêt de sous

